

Rapport du Président

Séance publique du vendredi 17 mars 2017

3ème**Commission N**°CD-2017-2-3-1

Service instructeur

DIRT - Direction des routes et des transports

Service consulté

POLITIQUE DES ROUTES, DES TRANSPORTS, DES DEPLACEMENTS, DES GRANDS EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATIONS

Résumé: Le rapport présente les propositions du budget 2017 pour l'ensemble des dépenses et recettes afférentes aux politiques en faveur des routes, des transports, des grands équipements et des infrastructures de communications. Le montant global des crédits de paiement s'élève à un total de 48 725 203 € toutes dépenses confondues, dont 35 249 000 € pour les routes et transports et 13 476 203 € pour les grands équipements et infrastructures de communications. Le montant global des autorisations de programmes s'élève à un total de 21 431 092 € (19 280 000 € pour les routes et transports, dont 3 600 000 € anticipés en DM3 de l'exercice 2016, et 2 151 092 € pour les grands équipements et infrastructures de communications).

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, les crédits de paiement 2017 s'élèvent à 13 862 000 €, dont 6 292 000 € au titre des transports et déplacements, 5 110 000 € pour l'entretien courant du réseau routier, 2 400 000 € pour la viabilité hivernale et 60 000 € pour l'aide au fonctionnement des aérodromes de COLMAR-HOUSSEN et de MULHOUSE-HABSHEIM.

Pour les dépenses d'investissement, les crédits de paiement 2017 s'élèvent à un total de 34 863 203 € dont 21 447 000 € pour les routes et transports (1 747 000 € de dépenses indirectes, 14 920 000 € pour la maintenance du réseau routier, 4 780 000 € au titre des travaux neufs) et 13 416 203 € pour la politique en faveur des grands équipements et des infrastructures de communications.

En ce qui concerne la politique en matière des grands équipements et des infrastructures de communications, le budget 2017 se traduit notamment par la mise en œuvre opérationnelle de la démarche Très Haut Débit Alsace visant à déployer la fibre optique à l'horizon 2022 dans toutes les communes relevant de la zone d'initiative publique. Le Département du Haut-Rhin participe ainsi à ce double objectif de réduction de la fracture numérique et de développement économique de son territoire. L'année 2017 sera également marquée par la poursuite des engagements en faveur des équipements de transport aérien et ferroviaire et par la mise en service mi-décembre 2017 du prolongement de la ligne n° 3 du tramway de BALE jusqu'à la gare de SAINT-LOUIS.

I. POLITIQUE EN FAVEUR DES ROUTES, DES TRANSPORTS ET DES DEPLACEMENTS

La politique du Département, qui est conduite au sein de la Direction des Routes et des Transports, poursuit les objectifs suivants en 2017 :

- > maintenir un bon niveau d'entretien du réseau routier pour garantir, durablement, aux usagers des conditions de circulations sûres et fluides. Un budget de 6 M€, en hausse par rapport aux deux dernières années, est inscrit pour assurer le renforcement des chaussées, et ainsi tendre vers un renouvellement suffisant du patrimoine.
- ➤ terminer les nombreuses opérations d'investissement engagées, notamment les derniers paiements pour la liaison A 35/RD 83 à hauteur de ROUFFACH, la déviation d'ASPACH et le carrefour « Pont SNCF » à RIEDISHEIM.
- ➤ engager de nouvelles opérations lourdes. Parmi les opérations dont le démarrage des travaux est programmé cette année, nous pouvons citer l'aménagement de l'échangeur A 35/RD 66 à BARTENHEIM et le giratoire de BALLERSDORF, ainsi que des opérations de plus faibles montants telles que l'accès à CONSTELLIUM à BIESHEIM, l'aménagement du carrefour « MADER » sur la RD 430 à GUEBWILLER et la sécurisation du carrefour à feux à WIHR AU VAL.
- > assurer le transport des élèves handicapés dans les meilleures conditions, et notamment de sécurité. Le transfert de la compétence transport à la Région explique la forte diminution de la masse globale du budget de fonctionnement de la Direction des Routes et des Transports (-27,5 M€). Les dernières dépenses inscrites au BP 2017 dans ce domaine ne représentent plus que 18 % du budget total (contre 52 % l'an dernier). Cette année est un exercice de transition dans la mesure où le traitement des dossiers de transport des élèves handicapés est désormais instruit, dans le cadre d'une convention de partenariat avec le Département, par la MDPH, tandis que les paiements correspondants sont encore assurés par la Direction des Routes et des Transports.

Le présent rapport qui vous est soumis à l'occasion du budget primitif 2017, présente de manière détaillée les actions qui pourront être conduites dans ces perspectives.

Au titre du BP 2017, la demande globale pour cette politique s'élève à :

- 21 447 000 € de crédits de paiement d'investissement et 19 280 000 € de nouvelles autorisations de programmes (dont 3 600 000 M€ anticipés en DM 3 de l'exercice 2016),
- 13 802 000 € de crédits de paiement de fonctionnement,
- 3 561 000 € de prévisions de recettes, dont 2 756 000 € en investissement et 805 000 € en fonctionnement.

Le BP 2017 Routes et Transports peut être réparti ainsi :

- A. Transports (fonctionnement)
- B. Entretien courant et maintenance du réseau routier (fonctionnement et investissement)
- C. Travaux neufs (opérations individualisées, études, aménagements cyclables)
- D. Aides indirectes (CPER, subventions, convention pour l'achèvement de la voie sud de Mulhouse, opérations CTV2 sous maîtrise d'ouvrage départementale)

| | INVESTISSEMENT | CA 2015 | BP 2016 | BP 2017 | Δ BP 2017 / BP 2016 (%) | Δ BP 2017 / BP 2016 (€) |
|----------|-------------------------------------|------------|------------|------------|----------------------------|----------------------------|
| | Transports et déplacements | 37 334 | 30 000 | 0 | - 100 % | - 30 000 |
| | Maintenances du réseau routier | 12 569 836 | 14 768 000 | 14 920 000 | + 1,03 % | + 152 000 |
| ۵ | Travaux neufs | 8 226 593 | 6 125 000 | 4 780 000 | - 21,96 % | - 1 345 000 |
| DEPENSES | Aides indirectes | 2 129 680 | 3 090 000 | 1 747 000 | - 43,46 % | - 1 343 000 |
| SNS | TOTAL dépenses investissement | 22 963 443 | 24 013 000 | 21 447 000 | - 10,69 % | - 2 566 000 |
| ES | FONCTIONNEMENT | CA 2015 | BP 2016 | BP 2017 | ∆ BP 2017 / BP 2016 (%) | Δ BP 2017 / BP 2016 (€) |
| | Transports | 34 656 965 | 33 800 000 | 6 292 000 | - 81,38 % | - 27 508 000 |
| | Entretien courant du réseau routier | 8 342 151 | 7 110 000 | 7 510 000 | + 5,63 % | 400 000 |
| | TOTAL dépenses fonctionnement | 42 999 116 | 40 910 000 | 13 802 000 | -66,26 % | - 27 108 000 |
| | TOTAL DEPENSES TOTALES | 65 962 559 | 64 923 000 | 35 249 000 | - 45,71 % | - 29 674 000 |

| | INVESTISSEMENT | CA 2015 | BP 2016 | BP 2017 | Δ BP 2017 / BP 2016 (%) | ∆ BP 2017 / BP 2016 (€) |
|----------|-------------------------------------|-----------|-----------|-----------|----------------------------|----------------------------|
| | Maintenances du réseau routier | 459 486 | 431 000 | 431 000 | 0 | 0 |
| | Travaux neufs | 1 270 895 | 586 000 | 1 980 000 | + 237,88 % | 1 394 000 |
| × | Aides indirectes | 14 271 | 535 000 | 345 000 | - 35,51 % | -190 000 |
| ECI | TOTAL recettes investissement | 1 744 652 | 1 552 000 | 2 756 000 | + 77, 58 % | 1 204 000 |
| RECETTES | FONCTIONNEMENT | CA 2015 | BP 2016 | BP 2017 | Δ BP 2017 / BP 2016 (%) | Δ BP 2017 / BP 2016 (€) |
| | Transports | 267 670 | 349 000 | 5 000 | - 98,57 % | - 344 000 |
| | Entretien courant du réseau routier | 746 657 | 800 000 | 800 000 | 0 | 0 |
| | TOTAL recettes fonctionnement | 1 014 327 | 1 149 000 | 805 000 | - 29,94 % | - 344 000 |
| | TOTAL RECETTES TOTALES | 2 758 979 | 2 701 000 | 3 561 000 | 31,84 % | 860 000 |

A. Transports

1°) Lignes régulières, services spéciaux et RPI (programme A691)

En application de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), la compétence transport du Département est transférée à la Région au 1^{er} janvier 2017 pour les lignes régulières puis le sera au 1^{er} septembre 2017 pour les services spéciaux scolaires. Une délégation provisoire de cette compétence à la Région est toutefois mise en place pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2017.

Compte tenu de ces éléments, un budget de fonctionnement est inscrit à hauteur de 2 055 800 € pour procéder aux derniers paiements relevant de prestations exécutées en 2016 sur les postes de dépenses transférés à la Région et qui n'ont pas pu être rattachées à l'exercice précédent.

| LIBELLE ENVELOPPE | BP 2017 |
|---|-------------|
| Lignes régulières | 608 300 € |
| Services spéciaux collèges/lycées | 540 000 € |
| Participation aux transports urbains | 292 000 € |
| Abonnements SNCF | 285 000 € |
| Regroupements pédagogiques intercommunaux | 108 000 € |
| Ramassages directs | 106 500 € |
| Aides individuelles | 71 000 € |
| Conventions (Vosges, Belfort) | 44 000 € |
| Annonces insertions à la presse | 1 000 € |
| TOTAL | 2 055 800 € |

2°) Les élèves handicapés (programme A691)

La gestion du transport des élèves handicapés, non transférable à la Région, représente une dépense de 4 131 200 € pour l'année 2017. Ce budget porte sur trois postes de dépenses :

- Participation au service Domibus de m2A : 461 200 € (environ 180 élèves),
- Frais de taxis : 3 650 000 € (environ 520 élèves),
- Aides individuelles aux familles : 20 000 € (environ 40 élèves).

Cette prévision prend en compte les mesures d'optimisation du nouveau règlement départemental des transports scolaires. Le basculement d'une vingtaine d'élèves d'une prise en charge des frais de taxi vers les aides individuelles, est attendu suite à la mise en place d'un barème kilométrique unique à 0,38 €/km plus incitatif pour les familles qui transportent leur enfant handicapé.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'instruction administrative des dossiers de transport des élèves handicapés, dans le cadre d'une convention de partenariat avec le Département, est assurée par la MDPH afin d'en optimiser la gestion dans le cadre d'un regroupement avec la politique du handicap. A titre transitoire, le budget est pour l'instant maintenu à la Direction des Routes et des Transports.

3°) La navette de l'Euroairport (programme A893)

Le Département participe au financement de la navette routière assurant la liaison entre la gare de SAINT LOUIS et l'aéroport de BALE MULHOUSE. Le montant proposé pour l'année 2017 est de 105 000 €.

B. Entretien et maintenance du réseau routier

En 2017, l'entretien du réseau routier mobilisera 7 510 000 € en fonctionnement et 14 920 000 € en investissement.

Dans ce domaine, des prévisions de recettes sont également inscrites à hauteur de $1\ 231\ 000\ €$. Elles concernent les redevances d'occupations du domaine public routier départemental (530 000 €), le produit des radars automatiques (430 000 €), les ouvertures de glissières pour les convois exceptionnels (220 000 €) et le remboursement des dépenses d'entretien de la RD 432 par les cantons suisses (50 000 €).

1) Entretien courant du réseau routier et missions supports (programmes A638, A671, A679, A739, A779 et J632)

Le budget réservé à l'entretien courant et aux missions supports, alloué aux unités du siège, au Service d'Appui Routes et Matériels et aux Agences Territoriales Routières, est de 5 110 000 € inscrits dans la section de fonctionnement.

L'entretien courant se décline de la manière suivante :

- <u>Chaussées</u>: réparations ponctuelles, souvent liées aux dégâts d'hiver, par pontage des fissures, mise en œuvre d'enrobés à froid ou par Point à Temps Automatiques (PATA) pour prolonger la durée de vie des chaussées en attendant la pose d'un revêtement complet.
- <u>Ouvrages d'assainissement</u> : curage de fossés, entretien des avaloirs, des bassins de traitement, des pompes de relevage.
- <u>Fauchage et nettoyage des accotements</u> : réalisation du fauchage mécanique et manuel, ramassage tout au long de l'année des détritus pour maintenir la propreté des dépendances.
- Ouvrages d'art : petits travaux de maçonnerie, peinture des garde-corps.
- <u>Plantations</u>: travaux d'élagage, de formation ou d'abattage.
- <u>Entretien des équipements</u>: réparation des glissières, ouvertures des glissières pour les passages des transports exceptionnels, réparation de la signalisation verticale, maintenance de l'éclairage public, des feux tricolores et des matériels de comptage avec les consommations électriques induites.
- <u>Entretien des itinéraires cyclables départementaux</u> : missions similaires à celles réalisées sur les RD.
- <u>Missions supports</u>: carburant etentretien des matériels hors viabilité hivernale, ainsi que diverses conventions et participations, dont 140 000 € pour l'entretien des routes départementales dans la ville de MULHOUSE.

2) Viabilité hivernale (A638)

Le budget affecté à la viabilité hivernale est de 2 400 000 € pour 2017. Ce montant prévisionnel correspond à un hiver moyen. Il comprend le carburant et l'entretien des matériels, la location de camions et engins de chargement, les contrats passés avec des entreprises privées et la fourniture de sel.

Pour rappel, les dépenses mandatées sur les cinq exercices précédents pour la viabilité hivernale étaient en moyenne de l'ordre de 3,5 M€, avec de forts écarts d'un hiver à l'autre.

Le budget 2017 tient compte des économies attendues à la suite des décisions prises en juin 2016 par l'Assemblée départementale pour optimiser et réduire le coût du service hivernal. Des économies substantielles seront en effet générées par la suppression des circuits de déneigement opérés actuellement par les entreprises privées, par la baisse de la quantité de sel répandu et par la diminution de la flotte de matériels (saleuses et lames de déneigement). L'impact budgétaire de ces nouvelles mesures fera l'objet d'une première évaluation à l'issue de la campagne hivernale 2016/2017.

3) Maintenance des Routes Départementales

a) Renforcement sur RD, assainissement et plantations, rénovation des pistes cyclables, aménagement de maintenances urgentes (programmes A131, A131A, A133, A179, A136)

CP 2017 : 6 770 000 €

AP 2017: 7 530 000 € (dont 1 020 000 € anticipés en DM 3 de l'exercice 2016)

La politique en matière de renforcement des chaussées concerne le renouvellement des couches de roulements et les travaux connexes sur routes départementales (reprofilage ou renforcement préalable). Ces travaux constituent une intervention périodique indispensable pour maintenir le patrimoine en état, assurer l'étanchéité de la route et garantir une adhérence correcte. Un budget de 6 M€ est prévu sur le programme A131, en hausse par rapport à 2016 (5,6 M€ votés au BP 2016) pour tendre vers un renouvellement annuel de 6 % du patrimoine.

b) Calibrage en traverse d'agglomération (programme A132)

CP 2017 : 1 800 000 € AP 2017 : 2 000 000 €

Les travaux de calibrage consistent, soit en un décaissement du corps de chaussée et sa remise à neuf, soit en un simple renforcement de la couche de roulement. Ces opérations accompagnent les aménagements de sécurité en traverse d'agglomération réalisés sous maîtrise d'ouvrage des communes.

Compte tenu des conventions notifiées sur les millésimes antérieurs et restant à solder (soit environ $2,3~\text{M}\odot$) et du niveau du programme 2017 envisagé, le budget proposé pour 2017 s'élève à $1,8~\text{M}\odot$ en crédits de paiement.

Des AP nouvelles sont proposées à hauteur de 2 M€ pour engager de nouvelles opérations en 2017.

4) Rénovation et maintenance des ouvrages d'art (programmes A134, A135 et A137)

CP 2017 : 2 900 000 €

AP 2017: 3 300 000 € (dont 1 250 000 € anticipés en DM 3 de l'exercice 2016)

Parmi les opérations à mener prioritairement en 2017, les principales visent la réparation des ponts sur les RD52, RD103 et RD466 franchissant respectivement le canal du Rhône au Rhin à BIESHEIM, HAGENBACH et HEIDWILLER, ainsi qu'une quinzaine d'opérations plus modestes.

Le budget dédié aux ouvrages d'art permet également la réalisation d'études, de diagnostics avant la définition des projets de réparation. Il comprend également la mise en œuvre des campagnes d'inspections détaillées périodiques et les visites d'évaluations, essentielles à la connaissance de l'état du patrimoine départemental.

5) Opérations de sécurité et installations de voirie (programmes A141 et A142)

CP 2017 : 860 000 €

AP 2017: 1 000 000 € (dont 300 000 € anticipés en DM 3 de l'exercice 2016)

Cette section du budget permet de réaliser un ensemble de petites interventions de sécurisation du réseau. Il s'agit d'opérations ponctuelles visant à rectifier des virages, améliorer la visibilité, protéger les accotements, reconfigurer des carrefours etc...

Ce programme est principalement alimenté par une recette, estimée à 430 000 € pour 2017, versée par l'Etat pour les amendes de polices relevées par les radars automatiques.

6) <u>Exploitation: signalisation verticale, signalisation horizontale, dispositifs de</u> retenue et éclairage public (programmes A151, A152, A153 et A155)

CP 2017 : 1 590 000 €

AP 2017: 1 700 000 € (dont 1 030 000 € anticipés en DM 3 de l'exercice 2016)

Ces programmes financent les signalisations verticales et horizontales, la maintenance et le déploiement de dispositifs de retenue.

La signalisation horizontale répond à un besoin de sécurité routière, notamment de nuit et par mauvais temps. En 2017, la totalité du réseau départemental continuera d'être équipée d'un marquage, en maintenant une périodicité de renouvellement de deux ans pour l'axe et les lignes de rives des routes hors agglomération.

Les dispositifs de retenue ou glissières de sécurité protègent les usagers par rapport aux obstacles latéraux : arbres, signalisation, talus ou fossés. Le budget 2017 portera en priorité sur la maintenance des glissières existantes et la poursuite du programme d'équipement d'écrans sous glissières pour la sécurité des 2 roues.

Pour la signalisation verticale, les investissements porteront en priorité sur la signalisation de police, la signalisation temporaire ainsi que les panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération.

7) Acquisition de matériels (programme A156)

CP 2017 : 1 000 000 € AP 2017 : 1 000 000 €

Une part importante des missions d'entretien et d'exploitation du réseau est assurée en régie par les personnels de la Direction des Routes et des Transports. Pour l'exercice de ces tâches, les agents disposent d'une flotte de matériels et d'engins.

Il est notamment prévu d'acquérir 3 camions, un tracteur équipé pour le fauchage des accotements ainsi que du matériel pour la viabilité hivernale.

C. Travaux neufs

Compte tenu du résultat du compte administratif 2016et du décalage de certaines dépenses prévues initialement sur l'exercice budgétaire 2016, les montants inscrits au BP 2017 sur chacune des opérations suivantes feront l'objet d'une actualisation dans le cadre de la DM1.

1) Constructions neuves et travaux sur RD (programme A111)

CP 2017 : 1 145 000 € AP 2017 : 380 000 €

Il s'agit d'opérations d'investissement modestes mais qui présentent un intérêt pour la sécurité des usagers de la route et pour l'aménagement du territoire. Les besoins de CP 2017 s'élèvent à 1,145 M€ (avec des recettes associées à hauteur de 0,3 M€) et permettent la poursuite et/ou l'achèvement de travaux déjà engagés, notamment :

- Les travaux de sécurisation de l'accès CONSTELLIUM à BIESHEIM (0,645 M€)
- L'aménagement ducarrefour « MADER » sur la RD430 à GUEBWILLER (0,14 M€ de CP 2017 et 0,280 M€ d'AP) et d'une aire de stationnement au Pont d'ASPACH (0,1 M€ de CP et d'AP 2017),
- La sécurisation du carrefour à feux à WIHR-AU-VAL (0,1 M€),

- Les études acoustiques pour la reconstruction de murs antibruit à HOUSSEN (0,01 M€).
- Les dernières dépenses relatives à l'aménagement du giratoire RD39 / RD 201 à ILLZACH (0,06 M€), du carrefour RD4/RD45 à WICKERSCHWIHR (0,08 M€), de l'aménagement du chemin des cordiers (RD433) à BRUNSTATT (0,01 M€),

Une prévision de recettes 2017 de 300 000 € est inscrite sur ce programme au titre des financements attendus pour la réalisation de l'opération « accès CONSTELLIUM à BIESHEIM ».

2) Aménagement d'itinéraires cyclables (programmes A171 et A472)

CP 2017 : 225 000 €

Le montant global des crédits de paiement 2017 permet principalement d'achever le financement des travaux de la piste cyclable le long du Rhin entre HUNINGUE et BALE, ainsi que l'aménagement des itinéraires cyclables BOUXWILLER/FISLIS et HIRSINGUE/ROPPENTZWILLER.

En matière de recettes, les prévisions inscrites au BP 2017 (0,580 M€) correspondent pour l'essentiel aux financements des partenaires du Département pour l'aménagement de la « Voie verte HUNINGUE-BALE ».

3) Opérations individualisées du PPI et études

CP 2017:3 410 000 €

AP complémentaires : 50 000 €

a) Solde d'opérations :

| | CP 2017 | Commentaires |
|---|----------|---|
| Déviation de WINTZENHEIM (programme AG111) | 80 000 € | Aménagements paysagers et éclairage pour le giratoire de la Croix blanche |
| RD 419 - Déviation de RETZWILLER (programme AR111) | 30 000 € | Travaux paysagers (entretien en période de garantie) et solde des marchés |
| Desserte du BIOSCOPE (programme AS111) | 20 000 € | Mesures compensatoires dans le cadre du défrichement |
| RD 18bis - Liaison A 35/RN 83 à hauteur de ROUFFACH (programme AM111) | 20 000 € | Solde des marchés et entretien paysager |
| RD 466 – Déviation d'ASPACH (programme AL111) | 10 000 € | Travaux paysagers (entretien en période de garantie), et solde des études |

b) Poursuite des opérations en travaux :

| | CP 2017 | Commentaires |
|--|-----------|--|
| Carrefour « Pont SNCF » à RIEDISHEIM (programme AW111) | 600 000 € | Fin des travaux de la tranche conditionnelle (passerelles) |

c) Etudes, travaux préparatoires et lancement des travaux :

| | CP 2017 | Commentaires | |
|---|-------------|--|--|
| Desserte du Technoport à SAINT-LOUIS (programme AAC1) | 1 000 000 € | Consultation du marché de maitrise d'œuvre et études AVP | |
| RD 419 - Déviation de BALLERSDORF (programme AQ111) | 570 000 € | Solde de la maitrise d'œuvre études et réalisation du giratoire Est | |
| Echangeur A 35/RD 66 à BARTENHEIM (programme AAB1) | 500 000 € | Consultation des entreprises, paiement de l'avance forfaitaire | |
| Rocade ouest de COLMAR (programme ARO11) | 150 000 € | Consultation de la maitrise d'œuvre, démarrage des études d'avant-projet | |
| Liaison A 35 RD 83 à hauteur d'ENSISHEIM (programme AX111) | 140 000 € | Solde des études archéologiques | |
| Liaison RD 66 RD 35 à VIEUX-THANN (programme AP111) | 120 000 € | Avant-projet et dossier de DUP | |
| Barreau Ouest d'ALTKIRCH (programme ASD11) | 70 000 € | Début des études préliminaires | |
| Dénivellation du carrefour château d'eau à KINGERSHEIM (programme AU111) | 50 000 € | Reconfiguration de la plateforme et gestion dynamique de la circulation : études | |
| Etudes (programme A112) | 50 000 € | Diverses études, Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) | |

En ce qui concerne la « Desserte du Technoport à SAINT-LOUIS (RD 105) », une prévision de recettes est inscrite au BP 2017 à hauteur de 850 000 € ; cette opération fait l'objet de financements prévisionnels des partenaires du Département de l'ordre des deux tiers.

L'opération « Echangeur A35/RD66 à BARTENHEIM » comporte également une prévision de recettes (250 000 € pour le budget 2017) au titre des financements de l'Etat (convention CPER).

D. Investissements indirects

1) Participation aux investissements de l'Etat (programme A221)

CP 2017 : 399 000 € AP 2017 : 2 000 000 €

Cette politique traduit la participation du Département aux différentes actions relevant du Contrat de Plan Etat-Région.

Selon la programmation financière actualisée par la DREAL, l'appel de fonds pour le Département pourrait être de 0,399 M€ en 2017 pour :

- l'aménagement des plateformes douanières du Sud Alsace (premier appel de fonds de 0,087 M€)
- la régulation dynamique du trafic dans le sillon alsacien (0,312 M€).

Un complément d'AP de 2 M€ est nécessaire compte tenu de la participation du Département à l'opération du CPER « Plateformes douanières du Sud Alsace ».

2) Aides à la voirie communale (programmes A283 et A284)

CP 2017 : 150 000 € AP 2017 : 320 000 €

L'inscription proposée est évaluée à 0,150 M€ de CP 2017 et 0,320 M€ d'AP 2017.

Ce montant reste estimatif car les opérations relevant du programme « Aménagement des Routes Départementales en agglomération » dépendent du rythme des travaux adoptés par les communes. La plupart de ces dossiers sont financés sur l'enveloppe « Amendes de police » gérée par l'Etat et n'impacte donc pas le budget du Département.

3) <u>Participation du Département à l'achèvement de la voie sud de MULHOUSE</u> (programme AW111)

CP 2017: 960 000 €

Par décision de l'Assemblée délibérante du 22 juin 2012, le Département a décidé de participer à hauteur de 10 M€ aux travaux d'achèvement de la Voie Sud de MULHOUSE et 0,6 M€ pour l'augmentation du gabarit de l'ouvrage situé Quai d'Isly.

Les conventions financières correspondantes précisent les modalités de versement de ces subventions car celles-ci sont échelonnées sur 10 ans. Les premières échéances au titre des travaux d'achèvement de la voie sud ont été mandatées en 2015 puis 2016 (2 M€ au total).

Du fait des résultats favorables de l'appel d'offres, le coût actualisé de ce chantier s'élève désormais à 16,2 M€ HT, soit 4,372 M€ inférieurs à l'estimation réalisée en 2012 pour la conclusion de la convention de financement. La prévision de dépenses pour cette année (0,960 M€) tient compte d'un ajustement à la baisse de l'annuité à verser sur cette base. Des avenants aux conventions financières entre le Département, la Ville de MULHOUSE et M2A devront confirmer ce nouvel équilibre financier.

4) CTV 2 - Opérations sous maîtrise d'ouvrage départementale (programme A111)

CP 2017 : 238 000 €

Cette rubrique identifie, au sein du budget de la DIRT, les dépenses et recettes inhérentes aux opérations du CTV 2014-2019 réalisées sous maîtrise d'ouvrage départementale.

A ce titre, il est proposé d'inscrire 0,238 M€ de CP 2017 (et 0,345 M€ de prévisions de recettes au titre des financements extérieurs) pour les opérations suivantes :

- Création d'un carrefour giratoire pour desservir les parkings de délestage de l'EuroAirport et la ZAC du Welschen Schlag à SAINT-LOUIS (0,008 M€ de CP 2017 pour le solde des dépenses) ;
- Aménagement d'un tourne-à-gauche sur la RD 2 pour l'implantation du Centre d'Incendie et de Secours de CERNAY WITTELSHEIM (0,230 M€ de CP 2017).

II. POLITIQUE EN FAVEUR DES GRANDS EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATIONS

La politique départementale en faveur des grands équipements et des infrastructures de communications s'inscrit dans le cadre des programmes suivants pour l'année 2017 :

- A. Projet Très Haut Débit (THD) Alsace
- B. Raccordement ferroviaire de l'EuroAirport
- C. Aérodromes de COLMAR-HOUSSEN et de MULHOUSE-HABSHEIM
- D. Prolongement de la ligne n°3 du tramway de Bâle jusqu'à la gare de SAINT-LOUIS
- E. LGV Est européenne 2ème phase
- F. LGV Rhin-Rhône branche Est

Le budget primitif 2017 de cette politique se décline par des aides à l'investissement et au fonctionnement et est résumé dans le tableau suivant :

| | CA 2015 (CP) | BP 2016 (CP) | BP 2017 (CP) | BP 2017/ BP 2016 (en euros) | BP 2017/ BP 2016 (en %) | AP nouvelles |
|------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------------------------|-------------------------------|-----------------|
| Dépenses de fonctionnement | 63 814 | 90 000 | 60 000 | - 30 000 | -1,0 % | |
| Dépenses d'investissement | 253 532 | 372 559 | 13 416 203 | +13 043 644 | +3 501,09 % | 2 151 092 |
| Total dépenses (A) | 317 346 | 462 559 | 13 476 203 | +13 013 644 | +2 813,40 % | 2 151 092 |
| Recettes d'investissement | 566 268 | 0 | 0 | 0 | | |
| Total recettes (B) | 566 268 | 0 | 0 | 0 | | |
| Dépenses nettes (A-B) | -248 922 | 462 559 | 13 476 203 | 13 013 644 | +2 813,40 % | |

A. Projet Très Haut Débit (THD) Alsace (programme A293)

Depuis 2012, dans le cadre de l'élaboration du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN), la Région, chef de file, et les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin se sont engagés conjointement dans le déploiement du Réseau d'Initiative Publique (RIP) dénommé « Très Haut Débit Alsace » ou « THD Alsace », en complément du déploiement privé (73 communes et 49 % de la population alsacienne).

Ce premier Réseau d'Initiative Public (RIP), d'un coût de 450 M€, sera déployé dans 700 communes et atteindra 370 000 foyers (51 % de la population alsacienne), des équipements publics et des entreprises. 8 000 kilomètres de fibres seront ainsi déployés, ce qui induira 200 à 250 emplois directs et indirects, un dispositif de formation spécifique représentant près de 5 000 heures de formation par an et un engagement d'affecter 15 % des heures de travail à du personnel en insertion.

Reposant sur un partenariat public (36 % de l'investissement) / privé (64 % de l'investissement), sa mise en œuvre a été concédée à la société ROSACE chargée de toutes les tâches liées à ce réseau : conception, travaux, exploitation et location aux Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) qui le souhaiteront. Dès lors, chaque usager pourra engager sa propre démarche d'abonnement au Très Haut Débit auprès de son fournisseur d'accès habituel ou d'un autre.

Cette démarche répond à un double impératif d'aménagement du territoire et de développement économique.

La loi NOTRe prévoit que, dès lors que le territoire de la région est couvert par un ou plusieurs schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique, la Région, les Départements, les communes et leurs groupements concernés les intègrent conjointement au sein d'une stratégie commune d'aménagement numérique du territoire. Cette stratégie peut être insérée dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET).

Programmation des études et des travaux

D'une manière générale, les communes les moins bien couvertes actuellement (55 dans le Haut-Rhin) par l'internet (débit ADSL moyen inférieur à 2Mbit/s pour plus de 50 % des prises téléphoniques) seront raccordées en priorité.

La programmation prévisionnelle des travaux est la suivante :

- ▶ phase 1 2017/2018 : raccordement des 55 communes prioritaires :
 - o EGUISHEIM devrait être raccordée au courant du 1er semestre 2017;
 - o d'ici avril 2018 : 34 communes devraient être raccordées (62 % des communes prioritaires). La 2ème commune à être traitée est MUNWILLER courant 2017 ;
 - o d'ici avril 2019 : 20 communes devraient être raccordées (36 % des communes prioritaires).
- \triangleright phase 2 2019/2022: raccordement des autres communes.

Le contrat de concession, conclu entre la Région et ROSACE, prévoit une subvention publique globale de 163,9 M€ (36 % du total des investissements de la tranche ferme).

Après déduction des participations de l'Europe (FEDER) et de l'Etat (FSN), les participations de la Région et des Départements s'élèvent à 18 442 734 € répartis comme suit :

| Région | 11 720 942 € | 7,15 % de la subvention publique attendue |
|--------------------------|--------------|---|
| Département du Bas-Rhin | 3 459 034 € | 2,11 % de la subvention publique attendue |
| Département du Haut-Rhin | 3 262 758 € | 1,99 % de la subvention publique attendue |

La participation financière forfaitaire des EPCI et/ou des communes (selon compétence) a été arrêtée à 175 € HT par prise recensée lors des études d'avant-projet conduites en 2013-2014.

Par ailleurs, le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage s'est imposé compte tenu de la complexité du dossier. Cette assistance porte sur les volets techniques, juridiques et économiques du projet et son coût est estimée au maximum à 500 000 €. Les clés de répartition du financement de cette assistance à maîtrise d'ouvrage sont de 50 % pour la Région et de 25 % pour chaque Département. La part du Département du Haut-Rhin est estimée à 125 000 € maximum.

Ainsi, l'accompagnement financier du Département portera d'une part sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'autre part sur la réalisation des travaux.

1. L'assistance à maîtrise d'ouvrage

Elle a été mise en place dans le cadre d'une convention tripartite entre la Région et les deux Départements alsaciens et approuvée par la Commission Permanente du 13 septembre 2013. La mobilisation de cette assistance intervient sous forme de bons de commande et il avait été indiqué que son coût final dépendra du nombre et du volume des commandes qui s'avéreront nécessaires. Pour 2017, une autorisation de programme de 75 000 € et une enveloppe de crédits de paiement de 75 000 € sont ainsi sollicitées.

2. Les travaux de déploiement du projet THD Alsace

En 2016, le Département a apporté une aide de 137 259 € pour le déploiement du THD. Le concours attendu du Département en 2017 est de 500 000 € en faveur de la collectivité régionale en tant qu'autorité concédante du projet THD Alsace.

En résumé, il est proposé, pour la section d'investissement, en dépenses :

l'inscription d'une autorisation de programme de 75 000 € et d'un crédit de paiement de 575 000 €.

B. Raccordement ferroviaire de l'EuroAirport : études d'avant-projet sommaire (programme A293)

La Commission Permanente du 9 octobre 2015 a approuvé la convention de financement des études et de la concertation préalables à l'enquête publique relative au projet de raccordement ferroviaire de l'EuroAirport qui doit permettre :

- de fixer les conditions socio-économiques du projet, son phasage et son coût,
- d'approfondir la conception technico-environnementale du projet,
- de poursuivre la concertation tout au long du projet et préparer l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

L'état d'avancement de ce dossier est le suivant :

- 2017 : poursuite des études préalables à l'enquête publique et lancement des études d'avant-projet (finalisation prévue courant 2018). Les échéances imposées par les financements européens sont déterminantes en termes de calendrier : le subventionnement INTERREG actuel exige que les livrables « études » soient transmis avant fin 2018 ;
- 2018 : concertation au titre de l'article L 103-2 du Code de l'Urbanisme en vue d'une déclaration d'utilité publique à l'horizon 2020.

La signature d'un accord fiscal sur le statut de l'EuroAirport a été confirmée officiellement le 2 novembre 2016 : il prévoit l'imposition des entreprises du secteur suisse de l'aéroport, l'application de la TVA helvétique, la soumission à l'impôt français sur les revenus et à l'impôt suisse sur le capital et le non-paiement des principales taxes annexes locales françaises. Il pourra être mis en vigueur dès que le Conseil de l'Union européenne aura accepté la demande de dérogation sur la TVA. A ce stade, aucun prévisionnel de recettes ne peut être estimé.

Cette information devrait avoir un impact significatif sur l'avancement du projet.

Dans le cadre de la clause de revoyure du CPER du Grand Est, le coût d'objectif de cette opération a été porté de 4,8 M€ à 5 M€ pour intégrer le renforcement des études préalables. La ventilation précise de la participation départementale ainsi que celle des autres partenaires sera arrêtée par voie d'avenant à la convention financière et intégrée dans la révision du CPER Grand Est prévue en 2018.

L'article L 1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) autorise les collectivités à financer toute opération figurant dans les Contrats de Plan Etat-Région et toute opération dont la maîtrise d'ouvrage relève de l'Etat et de ses établissements publics.

La Commission Permanente du 9 octobre 2015 (n°CP-2015-9-3-1) a approuvé :

- la réduction à 315 000 € (au lieu des 705 000 € initiaux) de la participation du Département pour la poursuite, sous la maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau et de l'EuroAirport, de la concertation tout au long du projet de raccordement ferroviaire de l'EuroAirport et de la préparation de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de ce projet,
- la convention afférente au financement des études et de la concertation préalable à la procédure d'enquête publique relative au projet de raccordement ferré de l'EuroAirport. Une participation départementale de 189 000 € est attendue en 2017.

En résumé, il est proposé, pour la section d'investissement, en dépenses :

> l'inscription d'un crédit de paiement de 189 000 € en investissement.

C. Aérodromes de COLMAR-HOUSSEN et de MULHOUSE-HABSHEIM (programmes A293 et A793)

- 1. Aérodrome de COLMAR-HOUSSEN
- a) Aide à l'investissement (A293)

La Commission Permanente du 13 mars 2015 a accepté d'apporter une aide de 130 600 € à la Société de l'Aéroport de Colmar, représentant 20 % du programme d'investissement de 653 000 €, relatif à la mise aux normes et à la réhabilitation d'installations et d'équipements (station météo, rampes d'approches) de l'aérodrome de COLMAR-HOUSSEN.

Un premier acompte de 50 % a été versé en 2015 et le solde de 65 300 € est inscrit au budget 2017.

b) Aide au fonctionnement (A793)

L'activité de l'aérodrome est principalement orientée vers « l'aviation sportive locale » qui représente la moitié (sur la période 2009-2014) du total des mouvements (30 000 par an en moyenne). Ce constat fonde le maintien d'une aide départementale au titre des actions d'intérêt général dans le domaine du sport selon les articles L 1111-2 et L 1111-4 du CGCT, dans leurs versions issues de la loi NOTRe.

A ce titre, une aide de 30 000 € est prévue en 2017.

2. Aérodrome de MULHOUSE-HABSHEIM

Le Département est membre du Syndicat Mixte de l'Aérodrome MULHOUSE-HABSHEIM (SYMA) aux côtés de m2A. Le montant de la contribution des membres, nécessaire à l'équilibre des sections de fonctionnement et d'investissement du budget, est calculé de la manière suivante :

Département : 30 %
 m2A : 70 %

Conformément à la loi NOTRe et au regard de ses nouvelles compétences, le Département ne pourra plus s'engager dans le financement des projets à vocation économique. Il pourra néanmoins continuer à agir au sein du SYMA pour le financement des activités liées à l'aérodrome.

a) Aide à l'investissement (A293)

Le SYMA s'est engagé dans une stratégie pluriannuelle de développement visant à prévoir en investissement :

- à court terme :
 - o le réaménagement du bar-restaurant (avec DSP), des locaux des aéroclubs et des salles de réunion,
 - o la finalisation de l'aire de grand passage,
 - o le réaménagement des hangars.
- à moyen terme : l'implantation d'une zone d'activités de 10 ha, pour attirer des entreprises liées à l'aéronautique.

Ce programme d'investissements pluriannuel est estimé à 6 M€ HT.

La participation prévisionnelle du Département porte sur les opérations à court terme. Elle est estimée à 240 000 € pour la période 2016-2019, soit 60 000 € par an.

La Commission Permanente du 4 novembre 2016 a attribué une contribution d'un montant de 60 000 € en faveur du SYMA pour participer au développement de cette infrastructure aéroportuaire.

Un montant de 60 000 € est prévu en 2017 pour la poursuite du soutien départemental à ce projet.

b) Aide au fonctionnement (A793)

Un montant de 30 000 € est prévu pour 2017.

En résumé, il est proposé d'inscrire, en dépenses :

- > pour la section d'investissement, une autorisation de programme de 60 000 € et un crédit de paiement de 125 300 €,
- > pour la section de fonctionnement un crédit de paiement de 60 000 €.

D. Prolongement de la ligne n°3 du tramway de BALE jusqu'à la gare de SAINT-LOUIS (programme A293)

Dans le cadre du développement de l'agglomération trinationale de BALE, le prolongement de la ligne n°3 du tramway de BALE jusqu'à la gare de Saint-Louis constitue une nouvelle étape dans l'amélioration de l'offre de transport sur l'ensemble de cette agglomération.

Dès 2012, la Région et le Département ont manifesté leur intérêt et décidé d'accompagner ce projet structurant à hauteur de 3,5 M€ chacun.

Cette opération figure dans la liste des projets de transports frontaliers prioritaires dans le Rhin Supérieur au regard du programme opérationnel Interreg V Rhin Supérieur.

L'extension de la ligne 3 du tram de Bâle est portée par la Communauté d'Agglomération de SAINT-LOUIS (CASL) en tant qu'autorité organisatrice des transports.

Le projet vise à prolonger la ligne de tram, dont le terminus se trouve actuellement à BOURGFELDEN, sur une longueur de 3,5 km (dont 2,8 km côté français) pour aboutir à la gare de SAINT-LOUIS (côté Ouest).

L'article L 1111-10 du CGCT autorise les collectivités à financer toute opération dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les communes ou leurs groupements, à leur demande. L'article L 1115-1 du CGCT, pris dans une interprétation large, permet de considérer que le Département est habilité à soutenir toute action de coopération transfrontalière.

Dans sa séance du 24 juin 2016, l'Assemblée départementale a attribué à la CASL une contribution forfaitaire, non révisable et non actualisable, d'un montant de 3,5 M€ pour ce projet, en échelonnant le versement jusqu'en 2024. Un montant de 200 000 € de crédits de paiement est prévu pour 2017. Dans sa séance du 7 octobre 2016, la Commission Permanente a approuvé la convention financière afférente à cette opération.

En résumé, il est proposé, pour la section d'investissement, en dépenses :

> d'inscrire un crédit de paiement de 200 000 €.

E. LGV Est européenne - 2^{ème} phase (programme A293)

Depuis la loi NOTRe, le Département n'est plus compétent pour participer au financement des infrastructures nationales sauf dans le cadre des CPER. Par contre, l'article L 1111-10 du CGCT autorise les collectivités à financer toute opération dont la maîtrise d'ouvrage relève de l'Etat et de ses établissements publics.

Par délibération du 23 octobre 2009, le Département du Haut-Rhin s'est engagé à verser à Réseau Ferré de France (RFF), devenu SNCF Réseau, une subvention d'un montant de 20,53 M€ afin de contribuer au financement de la réalisation de la deuxième phase de la Ligne à Grande Vitesse Est européenne (LGV Est européenne).

Les modalités de versement de cette subvention sont régies notamment par la convention de financement conclue le 1^{er} septembre 2009 entre RFF et les collectivités territoriales participant au financement de ce projet.

Dès l'origine, la contrepartie à ce financement pour le Département du Haut-Rhin était que les gares de COLMAR et de MULHOUSE puissent être desservies par la LGV. Cette condition a aussi été clairement exprimée par MULHOUSE Alsace Agglomération ainsi que par COLMAR Agglomération.

Or, cette condition de desserte n'a jamais été respectée. C'est dans ce contexte qu'à compter de mars 2013, le Département a cessé d'honorer les appels de fonds de SNCF Réseau.

Puis, par une délibération du 18 décembre 2015, le Département du Haut Rhin a retiré la délibération du 23 octobre 2009 portant ratification de la convention de financement de la seconde phase de la LGV Est Européenne du 1^{er} septembre 2009.

Les communautés d'agglomération de MULHOUSE et de COLMAR ont également décidé d'interrompre leurs propres financements, pour les mêmes motifs.

Le Département a émis un titre exécutoire, notifié à SNCF Réseau par courrier du 16 janvier 2016, en vue d'obtenir de la part de ce dernier le remboursement des sommes déjà versées au titre de sa contribution au financement de la LGV jusqu'en mars 2013, soit 10 346 091,25 €.

Quatre contentieux ont été introduits à l'encontre du Département auprès du Tribunal Administratif:

- Requête du Préfet du Haut-Rhin pour demanderl'annulation de la délibération de la Commission Permanente du 18 décembre 2015,
- Requêtes de SNCF Réseau pour :
 - o demander l'annulation de la délibération de la Commission Permanente du 18 décembre 2015,
 - o solliciter l'annulation du titre de perception émis par le Département à l'encontre de SNCF Réseau,
 - o obtenir la condamnation du Département à verser le solde de sa contribution majorée des intérêts de retard.

Dans ce cadre, il est proposé, pour la section d'investissement, en dépenses :

d'inscrire une autorisation de programme complémentaire de 2 016 092 € et un crédit de paiement de 12 200 000 €.

F. LGV Rhin-Rhône – branche Est (programme A293)

Depuis la loi NOTRe, le Département n'est plus compétent pour participer au financement des infrastructures nationales sauf dans le cadre des CPER. Par contre, l'article L 1111-10 du CGCT autorise les collectivités à financer toute opération dont la maîtrise d'ouvrage relève de l'Etat et de ses établissements publics.

Par convention n° 2 du 7 décembre 2010, le Département s'était engagé à apporter une contribution de 1 203 400 € pour financer les études, les acquisitions foncières, les aménagements fonciers, les fouilles et diagnostics archéologiques, étant précisé que la contribution financière de chacun des 19 partenaires (dont l'Etat, l'AFITF et SNCF Réseau) serait prise en compte dans la seconde phase de la branche Est.

Suite à l'obtention d'un financement européen de $3\,287\,187\,$ € dans le cadre du Plan JUNCKER, la participation départementale a été ramenée de $1\,203\,400\,$ € à $1\,093\,733\,$ €. La part nette des versements effectués par le Département auprès de SNCF Réseau après déduction d'un remboursement de $83\,333,13\,$ € s'élève à $879\,331\,$ €.

Par courrier du 26 septembre 2016, SNCF Réseau a sollicité le versement du solde de la participation départementale de 214 402 € comme suit :

2016: 50 342 €,
2017: 76 561 €,
2018: 87 499 €.

Le respect de nos engagements appelle une inscription budgétaire de 126 903 € en 2017 afin de couvrir les échéances 2016 et 2017.

En résumé, il est proposé, pour la section d'investissement, en dépenses :

d'inscrire un crédit de paiement de 126 903 €.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Voirie, Infrastructures et Transports lors de sa réunion du 10 octobre 2016.

Au vu de ce qui précède et au titre du Budget Primitif 2017, je vous propose :

- ➤ d'autoriser l'inscription budgétaire, pour la politique départementale en faveur des routes et des transports, des autorisations de programmes et des crédits de paiement, tant en dépenses qu'en recettes, tant en investissement qu'en fonctionnement, tels qu'ils figurent en annexes n° 1 et 2 du rapport ;
- d'autoriser l'inscription budgétaire, pour la politique départementale en faveur des grands équipements et des infrastructures de communications (A093), de crédits de paiement de 60 000 € (programme A793) en fonctionnement, de 13 416 203 € (programme A293) en investissement, ainsi que des autorisations de programme de 2 151 092 € (programme A293), tels qu'ils figurent en annexe n°3 du rapport;
- ➢ d'autoriser le maintien, pour les dossiers relevant des rubriques « Aménagements des routes départementales en traverse d'agglomération » et « Amendes de police » et arrivés complets au cours de l'année 2017, des taux de subvention des communes et EPCI appliqués en 2016, comme détaillés en annexe n° 4 du rapport ;
- A'autoriser le versement, au titre de 2017, de la participation versée à la Ville de MULHOUSE au titre de l'entretien des sections de routes départementales comprises dans l'agglomération de MULHOUSE, estimée à hauteur de 140 000 € par an et imputée au budget du Département au Programme A739, chapitre 65, fonction 621, nature 6568.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN